



**06/12/2022**

## **Réunion SMKNC**

Présents :

Lois DESROCHES  
Laurent RICAUD  
Nicolas GILLOT  
Nicolas VOLK  
Clémentine OLIVIER GOUEZ  
Véronique ROUVIERE  
Charlène BONNAUDET  
Romain TERRAT  
Rio PIJCK

En ouverture, Romain précise que le courrier signé et envoyé le 20/11/2022 l'a été par erreur, car cette version n'était pas définitive, et avait suscité des réserves importantes de la part de plusieurs membres du bureau.

La CAFAT a reçu le surlendemain un email de la part de Romain précisant que le contenu de ce courrier n'engageait que son signataire et en aucun cas la vision de la profession globale. Notamment le passage concernant les modalités de pratiques et l'évocation d'une réflexion sur le système de quotas actuels. Il ne s'agit donc pas d'une revendication de la profession.

Romain présente ses excuses pour l'envoi de cette version non finalisée et non validée d'un courrier à la GDR, et il est décidé, afin d'éviter qu'une situation analogue ne se reproduise, que la charge de Secrétaire serait à la responsabilité de Clémentine, et que tout les courriers engageant le SMKNC ou sa parole seraient envoyés dans une version finale uniquement après lecture de l'ensemble du bureau et absence de véto.

Enfin, Romain profite de cette occasion pour réitérer ses intentions d'œuvrer en faveur de la profession et de la majorité des adhérents, et contre toute dérégulation ou suppression du système de conventionnements en vigueur qui nuirait évidemment aux adhérents du SMKNC.

S'en suit la présentation des articles proposés par le sondage qui se terminait le 6 Décembre. Ce sondage avait pour but de permettre à chacun de faire remonter des éléments qu'il souhaitait voir changer ou rester en place concernant la convention. Sur les 17 retours, il est retenu la volonté de ne rien voir changer par 14/17 des personnes s'étant exprimées. Notons cependant quelques apports de nature à faire évoluer les discussions :

Nicolas Volk précise que certains retours se basent sur des abus de pratiques actuellement avec des facturations excessives sans production de documents attestant de ces excès.

Concernant les dépassements d'honoraires : Romain attire l'attention de tous sur la nécessité de ne pas créer une santé à deux vitesses. Il attire aussi l'attention de tous sur la nécessité de ne pas encourager une course à la compétitivité dans le domaine du soin, qui soit basé sur telle ou telle pratique non basé sur des preuves. L'encadrement de ce dépassement, si il doit être envisagé, doit être très réfléchi.



Concernant la NGAP : Véronique prend la parole pour alerter sur les risques de dérives si le gouvernement a la possibilité de réaliser des ajustements dans la NGAP via une nomenclature locale. Romain précise que la nomenclature métropolitaine est plus avantageuse pour les kinésithérapeutes et propose de s'y référer. Il serait aussi plus simple de profiter des évolutions et travaux de 90 315 kinésithérapeutes recensés en métropole plutôt que d'essayer de réaliser ces travaux en parallèle avec 126 kinésithérapeutes en Nouvelle Calédonie.

Concernant la demande de l'augmentation de lettre clef : une seule réponse dans le sondage a fait mention de cette demande. Véronique propose de le demander par principe en sachant pertinemment que ce sera retoqué.

Nicolas propose d'utiliser l'argument de l'indexation des actes métropolitains. Romain précise que l'indexation de l'AMK nous serait défavorable si le taux d'indexation retenu devait être de 1,4. Il précise également qu'il faut calculer le prix de séance plutôt que le prix de l'acte car en métropole, la présence d'indemnité forfaitaire pour la prise en charge des pathologies rend le calcul différent du nôtre.

Romain et Nicolas Gillot précisent qu'une autre voie de négociation serait de revaloriser les IK et les IFD (le carburant et les véhicules constituant un pôle de dépense fortement affecté par l'inflation). Clémentine précise que cette mesure serait de nature à bénéficier à tous.

Concernant la fiscalité des kinés : Nicolas précise que le travail a été fait pour éviter la TGC sur les baux d'activité libérale de soins. Il paraît compliqué de négocier une exonération de TGC sur les véhicules. Nicolas fait remarquer que normalement la TGC est exonérée sur les achats de matériel de soin.

Véronique aborde le sujet concernant la communication aux adhérents : elle fait remonter un retour comme quoi tout le monde ne reçoit pas les mails.

Romain répond en précisant que les mails sont envoyés automatiquement et qu'un accusé de réception et de lecture est visualisable. Il est échangé entre tous les membres des solutions pour pallier à ces retours minoritaires : utiliser des canaux de communication différents et parallèle de la newsletter.

Précision : Concernant le sondage envoyé dernièrement, le mail est parti le 26 Novembre 2022 à 10h43, le mail a été délivré à 97 personnes sur les 98 personnes visées (adhérents 2022 et 2023). Il a été ouvert par 80 personnes (82,47%) et 59 personnes ont consulté le sondage par la suite (60,82%).

Romain précise que les réseaux sociaux du SMKNC ne sont pas alimentés, et demande aux membres du bureau un/e volontaire pour s'en charger. Clémentine se porte volontaire.

Concernant les remplacements :

Nicolas précise que le sujet n'est pas clos, et qu'un nouveau contrat doit voir le jour. Il précise que le travail mené jusqu'ici est incomplet et qu'il faut le terminer. Il propose l'avocat DUPUY pour avancer sur ce dossier.

La notion de titulaire, remplaçant, collaborateur et associé ne fait pas consensus.

Romain précise que l'ordre métropolitain s'est longtemps penché sur cette notion et rappelle qu'au vu du grand nombre de kinésithérapeutes en métropole, le risque en termes de contrôle employeur été pesé et mesuré avant que l'ordre ne publie des contrats type et des recommandations. A titre d'exemple, Romain cite un rapport de la Direction Générale de l'Emploi en métropole qui encadre les dispositions relatives à ces contrats.

Romain fait allusion à un sondage proposé l'année dernière pour justifier la nécessité d'ouvrir une discussion sur les situations de remplacement au long cours et leur offrir un cadre juridique. Véronique demande à retrouver le résultat du sondage et le ré-envoyer au bureau. Laurent propose comme méthodologie en préambule de la prochaine réunion de réaliser des réunions de bureau plus fréquentes, puis de produire des QCMs et de le soumettre aux adhérents, puis de rédiger le document de proposition. Cette méthodologie est entérinée par tous.

Pour le choix des thèmes abordés et de la ligne du SMKNC concernant la réunion de Mercredi 07/12 avec la CAFAT :

#### Préambule

- Il est communément accepté de commencer en préambule par préciser que le courrier de demande n'est pas un engagement de notre part mais juste la demande de la tenue de ces réunions
- La méthodologie initiale prévoyait des réunions de bureau pour définir une ligne, puis la représentation à parité de 2 personnes du SMKNC et de 2 personnes de la CAFAT. Romain rappelle à ce titre que ces réunions ne sont pas le théâtre de décisions, mais sont seulement le moyen d'inclure la CAFAT à nos réflexions afin de proposer par la suite un projet cohérent et viable aux adhérents. Romain précise que la CAFAT effectue ces réunions HORS du dispositif conventionnelles. Il est finalement décidé que nous demanderons de modifier cette disposition afin de permettre à tous d'assister à ces réunions, tant que cette présence n'affecte pas leur déroulé. Ce ne sont pas des espaces pour réfléchir et établir des projets mais pour les présenter et recueillir l'avis de l'organisme principal signataire de la convention sur ces sujets.
- Les syndiqués présents à cette réunion seront Nicolas Volk, Véronique Rouvière et Clémentine Olivier en présentiel.

Concernant les thèmes abordés sur cette réunion :

- Aborder le remplacement et le collaborateur
- Aborder la prévention avec une lettre P ou un forfait. Organiser ces thèmes autour de l'obésité et de l'éducation. Ne pas fermer la possibilité des interventions autres.
- Changer le format de 2 vs 2

La parole est à Loïs pour la formation.

Il est envisagé une session sur les vacances de juin et une session sur les vacances d'octobre en fonction de l'agenda de la traductrice. Ces dates seront arrêtées lors de l'ouverture des inscriptions et peuvent changer d'ici là.

Pour ce qui est des statuts, il manque des choses, on va présenter nos statuts à un juriste proposé par véronique et lui demander les points qui mériteraient d'être modifiés. Tous les présents s'accordent sur le fait que cette modification ne devra pas altérer le fond des statuts actuels et que son approbation devra se faire par une décision en assemblée générale.



Rio présente le compte rendu de son entretien avec le directeur de Decathlon :

Rio a rencontré le directeur (M. Alain BISSON) de Decathlon, il souhaite nous proposer une réduction comme décathlon pro (en fonction de l'achat en nombre). Il serait preneur de production de vidéos pour promouvoir l'activité physique, il serait intéressé par le kit de bienvenue à proposer aux kinés. Romain émet la proposition d'achat groupés pour bénéficier de tarifs préférentiels grâce aux quantités.

Le directeur souhaite tester le code promo des kinés sur 6 mois.

Concernant les dotations de matériel, ils n'y sont pas favorables.

Rio propose la création d'un sondage sur l'utilisation du matériel et les fournisseurs pour les cabinets afin d'évaluer la demande.

Romain demande aux membres du bureau qui ont réalisé une campagne de phoning quel sont leurs préoccupations et leurs attentes. Clémentine répond que les personnes eu au téléphone se sentait pleinement intéressés dans le SMKNC.

Nicolas Gillot précise que le phoning doit toucher aussi les salariés.

Romain précise que le phoning doit toucher tout le monde, pas seulement un groupe géographique ou communautaire.

Concernant les décisions du bureau à l'unanimité :

- Il est décidé que Clémentine OLIVIER GOUÉZ se chargera désormais de la gestion des réseaux sociaux, et du secrétariat du SMKNC.
- Il est décidé que la réunion de demain avec la CAFAT aborderait les thèmes cités plus haut.
- Il est décidé qu'un sondage doit être réalisé avec quelques questions simples, sous la forme de QCMs, avant la prochaine réunion.

La séance est levée.

Le secrétaire

Romain Terrat